

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Damase de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement présenté ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 5 septembre 2023 au bureau municipal située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Le projet de règlement numéro 319-2023 modifiant le règlement de zonage a pour objet :

- De prolonger du 15 avril au 15 mai la date à laquelle les abris d'hiver doivent être retirés
- D'abroger l'article 15.2.8 concernant l'abattage forestier;
- De modifier le plan numéro 15.1 concernant l'abattage forestier.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-DAMASE,
CE 8^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière